



# Certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'EPS

publié le 11/09/2014

Pour l'ensemble des classes de 3ème du collège, en cas de blessure en cours d'année, voici ci-joint le certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'EPS que votre enfant devra fournir **obligatoirement** lors de l'évaluation des épreuves d'EPS au Diplôme National du Brevet.

L'équipe EPS.

## Document joint

 [certificat\\_medical\\_d\\_inaptitude](#) (PDF de 28.1 ko)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.